



**DOCOB ZPS « Ried de Colmar à Sélestat, Haut-Rhin »**  
**Compte-rendu de la réunion du premier comité de pilotage**  
**18/09/2014, Holtzwihr**

**Liste de présence :**

<b>COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS ET GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS</b>	
<b>Nom de la structure</b>	<b>Nom du représentant</b>
Commune de Bergheim	Gabrielle ROLLI, conseillère municipale
Commune de Colmar	Guy WAEHREN, conseiller municipal
Commune de Grussenheim	Martin KLIPFEL, maire
Commune de Guémar	Excusé, procuration à Marc FEUERBACH
Commune de Holtzwihr	Bernard GERBER, maire
Commune de Illhaeusern	Marc FEUERBACH, conseiller municipal
Commune de Jepsheim	Jean-Paul KLEIN, adjoint
Commune d'Ostheim	-
Commune de Riedwihr	Excusé
Commune de St-Hippolyte	Excusé
Commune de Wickerschwihr	Excusé, procuration à Bernard GERBER
Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé	-
Communauté de communes du Pays du Ried brun	Bernard GERBER
Communauté d'agglomération de Colmar	Franck JOST, président
Conseil Général du Haut-Rhin	Catherine ATTALI, service environnement
Conseil Régional d'Alsace	Estelle PROANO, service environnement
PNR des Ballons des Vosges	-
Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin & Ried »	Anne-Véronique FUCHS Valéry DEPARIS
Syndicat mixte pour le SCOT « Colmar-Rhin-Vosges »	Anne URBAIN, chargée de mission
SIVU de lutte contre les moustiques	-

<b>COLLÈGE DES PROPRIÉTAIRES, EXPLOITANTS, USAGERS DU SITE ET DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	
<b>Nom de la structure</b>	<b>Nom du représentant</b>
Alsace Nature	-
Ariena	-
ASPRAC	François KOHLER, président
Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin	-
Association des maires des communes forestières	-
Association Sauvegarde Faune Sauvage	My TRANI
BUFO	Excusé
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin	Guillaume STOFFEL, président des Jeunes Agriculteurs du Ried
Centre d'Études, de Recherches et de Protection de l'Environnement en Alsace	-
Chambre d'agriculture	Annie DURAND-BIRKEL, chef de service Marine JEANNINGROS, chargée de mission environnement Denis DIGEL
Chambre de Commerce et d'Industrie Colmar Centre-Alsace	Pierre-Antoine DEETJEN, conseiller entreprise
Confédération Paysanne d'Alsace	-
Conservatoire des Sites Alsaciens	-
Fédération Départementale des chasseurs du Haut-Rhin	Francis GROSS, vice-président
FDSEA du Haut-Rhin	-
Fédération du Club vosgien	-
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut-Rhin	-
Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Haut-Rhin	Gérard WURTZ, président
Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace	Excusé
Ligue de Protection des Oiseaux d'Alsace	Pierre SIGWALT, vice-président Eric BRUNISSEN, chargé d'études
Société alsacienne d'entomologie	-
Société botanique d'Alsace	-
Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace	Michel ROLLI

**COLLÈGE DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT**

<b>Fonction du membre du comité de pilotage</b>	<b>Nom et fonction</b>
Préfecture du Haut-Rhin	Christophe MARX, Secrétaire Général
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace	Claude NICLOUX, chef du pôle nature Cécile DUJARDIN, chargée de mission Natura 2000
Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin	Christophe KAUFFMANN, chef du bureau nature, chasse, forêt
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale	Excusé
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin	Excusé
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Alsace	-
Direction Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Haut-Rhin	-
Agence Régionale de Santé	Excusé
ONCFS	-
ONEMA	Denis HERRMANN
ONF	Sylvie VALLET, correspondante des sites RRB pour l'agence de Colmar
Agence de l'eau Rhin-Meuse	-

## Déroulement de la réunion et synthèse des échanges :

### 1 Introduction

Le Secrétaire Général, M. Marx, ouvre la séance par une introduction rappelant les différents enjeux : la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Ried de Colmar à Sélestat, Haut-Rhin », est le dernier site alsacien ne bénéficiant pas encore de document d'objectifs (DOCOB). Ce premier comité de pilotage (COPIL) va être l'occasion de lancer cette démarche.

La réunion va se dérouler en deux phases. Un premier temps est consacré à des présentations concernant le réseau Natura 2000, le fonctionnement d'un site et les enjeux de cette ZPS. Dans un second temps, les représentants des collectivités et groupements de collectivités seront invités à élire un président et une structure porteuse, chargés de l'élaboration du DOCOB.

Le maire de Holtzwihr, M. Gerber, accueille ensuite en quelques phrases les différents membres du comité de pilotage et présente sa commune avant de passer la parole à la DREAL.

### 2 Présentations

#### 2.1 Présentation du réseau Natura 2000 et fonctionnement d'un site (DREAL)

Mme Dujardin explique l'origine du réseau Natura 2000 et sa mise en place sur le secteur du Ried. Elle détaille ensuite le fonctionnement d'un site Natura 2000 : la désignation de la ZPS et le territoire concerné, le rôle du comité de pilotage, du président et de la structure porteuse.

Pour rappel, **le président** est élu par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, concernés par le site, siégeant au comité de pilotage. Il **joue un rôle de médiateur**, en :

- s'assurant du bon avancement de l'élaboration du document d'objectifs :
  - en relation avec l'opérateur technique,
  - en entendant les avis des acteurs locaux,
  - en faisant émerger des consensus ;
- s'assurant du respect des délais prévus ;
- faisant appliquer les décisions du comité de pilotage ;
- organisant les comités de pilotage (planification, envoi des invitations, réservation d'une salle et du matériel, rédaction et diffusion des compte-rendus de réunions)
- présidant les séances du COPIL.

La **structure porteuse** est une collectivité ou groupement de collectivités, membre du COPIL, et désigné par ses pairs pour élaborer le DOCOB. Elle est **responsable de l'élaboration du DOCOB**. Elle peut choisir de l'élaborer en régie ou d'externaliser tout ou partie de son élaboration. Les services de l'État interviennent en tant qu'appui technique et financent à 100 % cette mission.

À défaut de candidature pour la présidence et la structure porteuse, ces deux missions sont assurées par l'autorité administrative.

Elle décrit ensuite le contenu d'un **document d'objectifs**, véritable **document de référence** pour les acteurs concernés par la vie du site et qui a **vocation à encadrer la gestion du site**. Il est construit en quatre parties : la première partie, un diagnostic socio-économique et écologique du site, va permettre de mettre en avant les enjeux du territoire, enjeux de maintien ou de restauration écologique mais aussi de développement urbain, agricole, industriel, etc. La deuxième partie a pour vocation de prendre en compte ces différents enjeux pour proposer des objectifs de développement durable qui seront déclinés dans la troisième partie, en un « plan d'actions ». Celui-ci consiste en une proposition de différentes mesures permettant de maintenir ou de restaurer les habitats et espèces ayant justifié la désignation du site et compatibles avec les enjeux identifiés dans la première partie. Deux types de mesures proposées sont spécifiques à la démarche Natura 2000 :

– les contrats Natura 2000 : chaque contrat contient une liste d'engagements visant à assurer le maintien ou le rétablissement d'un ou plusieurs habitats ou espèces du site. Ils sont financés par l'État, l'Europe, mais parfois également par des crédits locaux (agence de l'eau, collectivités, ...)

– la charte Natura 2000 : elle contient une liste d'engagements type « bonnes pratiques » qui n'engagent pas d'investissement financier de la part du souscripteur. En échange de son engagement, le propriétaire des terrains, signataire de la charte, est exonéré de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces différentes **mesures peuvent être souscrites volontairement** par tout titulaire de droits réels et personnels pour des parcelles incluses dans le site.

La quatrième partie, enfin, détaille les modalités de suivi des mesures projetées ainsi que de l'état de conservation des espèces ayant justifié la désignation du site.

### Questions/remarques

M. Herrmann (ONEMA) demande pourquoi le cœur de Guémar n'a pas été intégré au sein de la ZPS et comment le périmètre a été défini.

M. Nicloux (DREAL) indique que le périmètre est issu des consultations et tient compte à la fois des enjeux écologiques et socio-économiques. L'enveloppe du site Natura 2000 découle avant tout des objectifs à atteindre par rapport à des espèces et des milieux d'intérêt communautaire.

Mme Rolli (Bergheim) signale que deux ruisseaux phréatiques, situés dans le site et sur le ban communal de Bergheim, sont dans un état dégradé. Elle demande s'il sera possible de les restaurer dans le cadre de la démarche Natura 2000 ?

Mme Dujardin explique que le DOCOB proposera plusieurs contrats dont certains seront liés aux milieux humides et aquatiques. Certains de ces contrats devront permettre de restaurer des milieux aquatiques. Ces mesures seront discutées lors des groupes de travail intervenant lors de l'élaboration du DOCOB.

## 2.2 Présentation des enjeux « oiseaux » dans le secteur du Ried 68 (LPO)

M. Sigwalt (LPO) présente ensuite l'historique du site et l'évolution des milieux. Il détaille ensuite les différentes espèces d'oiseaux présentes sur le site, par type de milieu (aquatiques, boisés, ouverts) et les enjeux associés.

### Questions/remarques

M. Rolli (SFP Alsace) signale le dépérissement des aulnaies-frênaies, habitat d'intérêt communautaire. Il a été constaté sur plusieurs placettes et ne résulte pas du parasite *Phytophthora alni*, mais de l'hydromorphie. En effet, une étude menée par la ville de Sélestat et la société HYDRATEC a permis de mettre en évidence que ce problème est lié à la mise en place du contournement de Sélestat et qui a calibré la vitesse d'écoulement lors des inondations.

M. Sigwalt rappelle que les actions à mener pour restaurer les milieux seront discutées lors de l'élaboration du DOCOB, en concertation avec les membres du COPIL.

M. Marx précise que le DOCOB a pris un peu de retard par rapport à l'avancement de la démarche en Alsace mais maintenant que ce premier comité de pilotage a lieu, de tels problèmes vont pouvoir être discutés et la réflexion sera menée au fur et à mesure de l'élaboration du document.

Mme Vallet (ONF) souligne également le problème sanitaire des ormaies-chênaies-frênaies puisque l'orme champêtre est attaqué par la graphiose et le frêne par la chalarose. Le développement et la progression de ces champignons est suivi mais il est difficile de connaître aujourd'hui l'impact réel qu'ils causeront.

M. Marx reconnaît la richesse et la variété des sujets abordés dans la salle. Ces différents thèmes seront abordés lors de l'élaboration du DOCOB et seront pris en compte dans les diagnostics et les mesures à mettre en œuvre. L'objectif de la démarche est de mettre en place un document vivable en concertation avec tous les acteurs concernés.

Mme Rolli tient à noter que la démarche Natura 2000 s'insère facilement sur des secteurs où il n'y a pas de contraintes économiques.

M. Marx rappelle alors que la démarche Natura 2000 n'impose aucune contrainte économique. Il s'agit de proposer et de convaincre les acteurs locaux à adhérer au processus. C'est une démarche basée avant tout sur le volontariat.

Mme Vallet en profite pour citer plusieurs contrats forestiers d'îlots de sénescence d'ores et déjà souscrits dans la forêt de Niederwald, au sein de la réserve biologique, ainsi qu'un projet de signature de charte.

### 3 Élection

M. Marx propose ensuite de passer à l'élection du président du COPIL et de la structure porteuse. Il rappelle rapidement les règles de vote, à savoir que le président et la structure porteuse doivent être membres du collège des collectivités et groupements de collectivités du COPIL et qu'ils sont élus par leurs pairs.

M. Gerber, potentiellement candidat à la présidence, évoque le rapprochement futur de la communauté de communes du Pays du Ried brun et de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

M. Marx souligne l'intérêt pour les collectivités de s'approprier la démarche dès le départ mais que ce processus de rapprochement des deux groupements de collectivités serait susceptible de causer des difficultés à la structure porteuse pour suivre l'élaboration du

DOCOB dans un temps restreint. Il précise que l'État peut assurer le portage du DOCOB et qu'un nouveau vote sera dans tous les cas organisé après la validation du DOCOB, afin de désigner un nouveau président de comité de pilotage et une structure porteuse chargés cette fois de l'animation du site.

Après vérification que le quorum est bien atteint (11 membres représentés sur un total de 22), il propose donc que ce soit l'État qui assure le rôle de président du COPIL et de structure porteuse. Cette proposition est soumise au vote des membres du collège des collectivités et groupements de collectivités, qui l'adoptent à l'unanimité.

M. Marx clôt alors la réunion.

Le Secrétaire Général de la préfecture  
du Haut-Rhin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marx', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Christophe MARX